4 Description des chiffres-clés répertoriés

La partie « Tableaux » présente une sélection de chiffres-clés pour chaque hôpital, en Suisse. Les établissements sont répertoriés dans l'ordre alphabétique par canton, par type d'établissement et par nombre décroissant de jours de soins prodigués en 2020. Dans les *Données générales – Établissements*, figurent le nom et l'adresse de l'établissement ainsi que le canton sous la responsabilité duquel il est placé. On trouve également le type d'hôpital, le type d'activité et de prestations et des indications sur les équipements de l'institution ainsi que sur le mandat de formation postgrade.

Figure 1 : Diagramme de la colonne « Distribution »

- Le diagramme en boîte (box plot) représente les chiffres 2020. Le groupe de comparaison comprend chaque fois les hôpitaux suisses du même type.
- **Médiane** (valeur centrale) : cette valeur sépare le groupe de comparaison en deux parts égales : 50 % des établissements du groupe ont des valeurs plus élevées, 50 % des valeurs plus basses.
- **Valeur zéro** : dans le cas où la fourchette de valeurs représentée comprend la valeur zéro, celle-ci est indiquée par ce symbole.
- **Etablissement représenté** : position où se trouve l'établissement décrit sur la page en question.
- Valeur extrême supérieure: pour l'institution décrite sur la page en question, le chiffre-clé se situe au-dessus de la borne de 95 % des valeurs de son groupe. Cela veut dire que la valeur est statistiquement significative et, comparées aux autres institutions, « clairement plus haute ».
- Valeur extrême inférieure : pour l'institution décrite sur la page en question, le chiffre-clé se situe au-dessous de la borne de 95 % des valeurs de son groupe. Cela veut dire que la valeur est statistiquement significative et, comparées aux autres institutions, « clairement plus basse ».
- **Plage 50 %**: fourchette de valeurs comprenant 50 % des établissements du groupe de comparaison.
- **Plage 95 %**: fourchette de valeurs comprenant 95 % des établissements du groupe de comparaison.

Les chiffres-clés se basent sur les données statistiques de l'année considérée et de l'année d'avant. Pour cette édition, il s'agit donc des données 2019 et 2020. Dans le cas d'établissements ayant connu des mutations tel qu'un changement d'affectation ou une fusion (tableau 2), les écarts dans les séries temporelles doivent être estimés avec prudence. La colonne « Différence % » indique en pourcentage la différence entre les chiffres-clés des deux années. Les valeurs dans les colonnes « Médiane » et « Distribution » ne se réfèrent qu'à l'année 2020. La médiane porte sur des hôpitaux suisses de même typologie. Ainsi, les valeurs d'un établissement peuvent être mises en relation avec les données d'un groupe comparable. Le diagramme en boîte (box-plot) dans la colonne « Distribution » illustre graphiquement cette relation. Sa légende est indiquée dans la figure 1.

Les pages qui suivent décrivent dans le détail les chiffres-clés répertoriés. Les explications sont basées sur le questionnaire des enquêtes effectuées auprès des établissements hospitaliers par l'OFS. Par exemple « KS A.06.01.05 » désigne la variable A.06.01.05 du questionnaire de la statistique des hôpitaux (KS) et «MS 0.1.V04» la variable 0.1.V04 du questionnaire de la statistique médicale des hôpitaux (MS). L'indication « OFS » signifie qu'une caractéristique donnée n'est pas directement tirée du questionnaire, mais qu'elle a été calculée par l'Office fédéral de la statistique.

Nouveautés de l'édition 2020

Traitements de longue durée

A partir de l'édition 2020, les traitements de longue durée ne sont plus contenus dans les chiffres-clés « Nombre de journées de soins (hospitalisations, sans jour de sortie) » et « Nombre de sorties dans l'année (hospitalisations) » et les coûts y relatifs ne sont plus répartis par type d'activité, mais proposés pour le secteur dans son ensemble. Les traitements de longue durée sont présentés dans une nouvelle rubrique « Données générales Traitements de longue durée » avec les chiffres-clés, basés sur la statistique des hôpitaux (KS) :

- Journées d'hospitalisation (PTageLang)
- Sorties (AustLang)
- Coûts totaux des traitements de longue durée (KostLangT)

Ce changement affecte le calcul des chiffres-clés « Nombre de journées de soins (hospitalisations, sans jour de sortie) » et « Nombre de sorties dans l'année (hospitalisations) » présen-

tés dans les éditions précédentes et qui, dès cette édition, ne contiennent plus les traitements de longue durée :

- Nombre de journées de soins (hospitalisations, sans jour de sortie) *PtageStatMST*
- Nombre de sorties dans l'année (hospitalisations) AustStatMST
- Nombre de journées de soins (hospitalisations, sans jour de sortie) – Aigu / Psy / Réa / MN - PtageStatMSA/P/R/B
- Nombre de sorties dans l'année (hospitalisations) Aigu / Psy / Réa / MN - AustStatMSA/P/R/B

Chiffre-clé EtSonst

Le chiffre-clé *EtSonst*, anciennement « Autres produits d'exploitation » s'appelle actuellement « Autres produits », car il contient les impôts, produits exceptionnels et hors exploitation (variable KS A.15.41) ainsi que la variation des stocks de produits (variable KS A.15.42).

Résultat annuel FiErg

Le chiffre-clé *FiErg*, anciennement « résultat d'exploitation » s'appelle actuellement « Résultat annuel », car il fait référence à un résultat contenant des éléments hors exploitation.

Données générales - Établissement

Chiffres-clés	Explication	Source/Formule ¹¹
KT Canton	Canton responsable du point de vue administratif de l'hôpital.	KS A.02.10
Inst/Adr/Ort Etablissement et adresse	Désignation et adresse de l'établissement.	KS A.02.01 KS A.02.02 KS A.02.03 KS A.02.04
Type de l'établissement selon la typologie de l'OFS	Type de l'établissement selon la typologie des hôpitaux de l'OFS. On distingue entre hôpitaux universitaires, hôpitaux de « prise en charge centralisée » (hôpitaux cantonaux), hôpitaux de « soins de base » et cliniques spécialisées (cliniques psychiatriques, cliniques de réadaptation, chirurgie, gynécologie/néonatologie, gériatrie, pédiatrie et cliniques spécialisées diverses) ¹² .	KS A.02.08 / OFS
LA Offre de prestation	Offre de prestation de l'établissement.	« Amb » : KS A.02.15 = 1 « Stat » : KS A.02.16 = 1
RForm Forme juridique	Répartition selon la nomenclature des formes juridiques de l'OFS. Les formes juridiques sont réunies en quatre groups : « SA / Sàrl » comprenant société en nom collectif, société en commandite, société en commandite par actions, société anonyme, société à responsabilité limitée (Sàrl), « Association / fondation » comprenant société coopérative, association, fondation, « Raison individuelle / société » comprenant raison individuelle, société simple ainsi que « Entreprises publiques » comprenant institut de droit public, administration fédérale / cantonale / de district / communale ou d'une autre corporation de droit public, établissement fédéral / cantonal / de district / communal ou d'une autre corporation.	« Raison individuelle / société » : KS A.03 = 1, 2 « SA / Sàrl » : KS A.03 = 3 à 7 « Association / fondation » : KS A.03 = 8 à 10 « Entreprises publiques » : KS A.03 = 17, 20 à 34
Akt Type d'activité	Répartition par type d'activité selon les prestations fournies par les établissements. Les hôpitaux peuvent travailler dans les secteurs d'activité suivants : « Soins aigus » (A), « Psychiatrie » (P) et « Réadaptation / gériatrie » (R). Les maisons de naissance, indépendantes d'institutions cliniques (B), sont enregistrées sous leur propre type d'activité.	«A»: KS A.01.01 = 1 «P»: KS A.01.02 = 1 «R»: KS A.01.03 = 1 «B»: KS A.01.04 = 1
SL Prestations spécifiques	Indique si l'hôpital exploite un service d'urgence (NF) reconnu ou une unité de soins intensifs (IPS).	«NF»: KS A.06.01.01 = 1 «IPS»: KS A.06.01.05 = 1

¹¹ OFS : Statistique des hôpitaux – Conception détaillée (version 2.1) 2020

¹² OFS : Typologie des hôpitaux 2006

Données générales – Établissement

Chiffres-clés	Explication	Source/Formule ¹¹
WB Formation de base et formation postgrade	Indique si l'hôpital dispose de places de formation de base ou de formation postgrade pour les étudiants en médecine (MSt), les médecins (Arzt) ou autres professionnels de la santé (BGs).	«MSt»: KS A.06.01.08 = 1 «Arzt»: KS A.06.01.09 = 1 «BGs»: KS A.06.01.10 = 1
AnzStand Nombre de sites	Nombre de sites géographiques sur lesquels un centre hospitalier mul- ti-sites organise ses activités en tant qu'entité juridique unique dotée d'une direction centralisée.	KS A.11.00
SA Infrastructure spéciale	Indique si l'hôpital dispose d'appareils et d'équipements spéciaux. Parmi ceux-ci : la résonance magnétique nucléaire (MRI), la tomographie computérisée (CT), la tomographie par émission de positrons (PET), la caméra gamma, incluant la scintigraphie et le scanner SPECT (CC), l'accélérateur linéaire (LB) et le lithotripteur (LITO).	«MRI»: KS A.13.001 «CT»: KS A.13.002 «PET»: KS A.13.003 «CC»: KS A.13.004 «LB»: KS A.13.005 «LITO»: KS A.13.006

Données générales - Prestations et prise en charge

de soins 31 décembre (cas de type A) ou qui ont été ouverts avant le 1er janvier et qui n'étaient pas clos le 31 décembre (cas de type C), sans tenir compte du jour de sortie et des jours de congé complets, limité à 365 jours au maximum par cas. (sortie en cours d'année) OR «C» ((admission avant le 1.1 et sortie après le 31.12) AustStatMST Nombre de sorties dans l'année (hospitalisations) Nombre total des cas administratifs (sans les cas en traitements de longue durée) liquidés du 1er janvier au 31 décembre dans tous les types d'activité. Selon MS avec MS 1.3.V01 = 3 (type de séjour : hospitalier) AND MS 0.2.V02 = «A» (sortie en cours d'année) AND MS 4.8.V01 NeugStatMST Nombre de nouveau-nés sains (traitement hospitalier) Correspond au nombre total de sorties de nouveau-nés sains entre le 1er janvier et le 31 décembre, selon définition SwissDRG. Selon MS avec code SwissDRG = «P66D» OR «P67D»: Nombre total de cas Ops Nombre de salles d'opération Nombre de salles d'opération mises en service dans l'hôpital. KS A.13.09 Gebs Nombre de salles d'accouchement Nombre de salles d'accouchement Nombre de salles d'accouchement qui sont exploitées. KS A.13.11 CMIIb Taux de sévérité moyen des cas d'« hospitalisation » traités, sans com- Selon MS avec MS 1.3.V01 = 3 (type de	Chiffres-clés	Explication	Source/Formule
Nombre de journées de soins (hospitalisations, sans jour de sortie) durée) de tous les cas administratifs clos entre le 1et janvier et le 31 décembre (cas de type A) ou qui ont été ouverts avant le 1et janvier et qui n'étateint pas clos le 31 décembre (cas de type C), sans tenir compte du jour de sortie et des jours de congé complets, limité à 365 jours au maximum par cas. séjour : hospitalien) AND MS 0.2-V02 = «A» (sortie en cours d'année) OR «C» ((admission avant le 1-1) et sortie après le 31.12) AustStatMST Nombre de sorties dans l'année (hospitalisations) Nombre total des cas administratifs (sans les cas en traitements de longue durée) liquidés du 1er janvier au 31 décembre dans tous les types d'activité. Selon MS avec MS 1.3.V01 = 3 (type de séjour : hospitalier) AND MS 0.2.V02 = «A» (sortie en cours d'année) AND MS 4.8.V01 ⇒ 7 Nombre de nouveau-nés sains (traitement hospitalier) Nombre de salles d'opération Correspond au nombre total de sorties de nouveau-nés sains entre le 1er janvier et le 31 décembre, selon définition SwissDRG. Selon MS avec code SwissDRG = «P66D» OR «P67D»: Nombre total de cas Ops Nombre de salles d'opération Nombre de salles d'opération mises en service dans l'hôpital. KS A.13.09 Ops Nombre de salles d'opération Nombre de salles d'opération mises en service dans l'hôpital. KS A.13.11 Cebs Nombre de salles d'accouchement Nombre de salles d'accouchement qui sont exploitées. KS A.13.11 CMIb Indice de casemix (CMI) brut Taux de sévérité moyen des cas d'« hospitalisation » traités, sans compensation des outliers (cas dont la durée d'hospitalisation est atypique). Le	Nombre de consultations	Nombre total de consultations ambulatoires de tous les types d'activité	(KS X1.01.05)
Nombre de sorties dans l'année (hospitalisations)longue durée) liquidés du 1er janvier au 31 décembre dans tous les types d'activité.séjour : hospitalier) AND MS 0.2.V02 = «A» (sortie en cours d'année) AND MS 4.8.V01 < > 7 Nombre total de casNeugStatMST Nombre de nouveau-nés sains (traitement hospitalier)Correspond au nombre total de sorties de nouveau-nés sains entre le 1er janvier et le 31 décembre, selon définition SwissDRG.Selon MS avec code SwissDRG = «P66D» OR «P67D»: Nombre total de casOps Nombre de salles d'opérationNombre de salles d'opération mises en service dans l'hôpital.KS A.13.09Gebs Nombre de salles d'accouchementNombre de salles d'accouchement qui sont exploitées.KS A.13.11CMIb Indice de casemix (CMI) brutTaux de sévérité moyen des cas d'« hospitalisation » traités, sans compensation des outliers (cas dont la durée d'hospitalisation est atypique). Le CMI est établi sur la base des données de la statistique médicaleSelon MS avec MS 1.3.V01 = 3 (type de séjour : hospitalier) AND MS 0.2.V02 = «A» (sortie en cours d'année) :	Nombre de journées de soins (hospitalisations,	durée) de tous les cas administratifs clos entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre (cas de type A) ou qui ont été ouverts avant le 1 ^{er} janvier et qui n'étaient pas clos le 31 décembre (cas de type C), sans tenir compte du jour de sortie et des jours de congé complets, limité à 365	séjour : hospitalier) AND MS 0.2.V02 = «A» (sortie en cours d'année) OR «C» ((admission avant le 1.1 et sortie après le 31.12) AND MS 4.8V01 <> 7 Durée de séjour totale de tous les cas (sans le jour de sortie, sans les jours de congé
Nombre de nouveau-nés sains (traitement hospitalier) 1er janvier et le 31 décembre, selon définition SwissDRG. Ops Nombre de salles d'opération mises en service dans l'hôpital. KS A.13.09 Nombre de salles d'opération Gebs Nombre de salles d'accouchement qui sont exploitées. Nombre de salles d'accouchement qui sont exploitées. KS A.13.11 KS A.13.11 KS A.13.11 KS A.13.11 Selon MS avec MS 1.3.V01 = 3 (type de séjour : hospitalier) AND MS 0.2.V02 = «A» (sortie en cours d'année) :	Nombre de sorties dans l'année	longue durée) liquidés du 1 ^{er} janvier au 31 décembre dans tous les	séjour : hospitalier) AND MS 0.2.V02 = «A» (sortie en cours d'année) AND MS 4.8.V01 <> 7
Nombre de salles d'opération Gebs Nombre de salles d'accouchement qui sont exploitées. Nombre de salles d'accouchement CMIb Indice de casemix (CMI) brut Nombre de salles d'accouchement qui sont exploitées. KS A.13.11 KS A.13.11 KS A.13.11 Selon MS avec MS 1.3.V01 = 3 (type de séjour : hospitalier) AND MS 0.2.V02 = «A» (sortie en cours d'année) :	Nombre de nouveau-nés	·	OR «P67D»:
Nombre de salles d'accouchement CMIb Taux de sévérité moyen des cas d'« hospitalisation » traités, sans compensation des outliers (cas dont la durée d'hospitalisation est atypique). brut Selon MS avec MS 1.3.V01 = 3 (type de séjour : hospitalier) AND MS 0.2.V02 = «A» (sortie en cours d'année) :	Nombre de salles	Nombre de salles d'opération mises en service dans l'hôpital.	KS A.13.09
Indice de casemix (CMI) pensation des outliers (cas dont la durée d'hospitalisation est atypique). brut pensation des outliers (cas dont la durée d'hospitalisation est atypique). Le CMI est établi sur la base des données de la statistique médicale (sortie en cours d'année):	Nombre de salles	Nombre de salles d'accouchement qui sont exploitées.	KS A.13.11
	Indice de casemix (CMI)	pensation des outliers (cas dont la durée d'hospitalisation est atypique). Le CMI est établi sur la base des données de la statistique médicale	séjour : hospitalier) AND MS 0.2.V02 = «A» (sortie en cours d'année) :

Données générales - Prestations et prise en charge

Chiffres-clés	Explication	Source/Formule
CMIn Indice de casemix (CMI) net	Taux de sévérité moyen des cas d'« hospitalisation » traités, corrigé par des outliers. Le CMI brut est pondéré pour tenir compte des séjours dont la durée est inférieure ou supérieure à la durée attendue. Le CMI est établi sur la base des données de la statistique médicale par l'OFS.	Selon MS avec MS 1.3.V01 = 3 (type de séjour : hospitalier) AND MS 0.2.V02 = «A» (sortie en cours d'année) : Cost-weights corrigés par des outliers / Nombre de cas selon la MS
pPatWAU Pourcentage de patients avec domicile à l'étranger (%, hospitalisations)	La proportion de patients avec domicile à l'étranger, calculée sur la base de la statistique médicale des hôpitaux, s'obtient en divisant le nombre de personnes hospitalisées dont le domicile est situé à l'étranger par le nombre total de personnes hospitalisées.	Selon MS avec MS 1.3.V01 = 3 (type de séjour : hospitalier) : Nombre de cas avec MS 1.1.V04 domicile à l'étranger / Nombre total de cas * 100
pPatWAK Pourcentage de patients hors canton (%, hospitalisations)	Pourcentage de patients provenant d'un autre canton. Il est calculé sur la base de la statistique médicale des hôpitaux en divisant le nombre de cas d'hospitalisations hors canton des personnes domiciliées en Suisse par le nombre de cas d'hospitalisations des personnes domiciliées en Suisse.	Selon MS avec MS 1.3.V01 = 3 (type de séjour : hospitalier) : Nombre de cas avec MS 1.1.V04 hors MS 0.1.V04 (domicile en Suisse hors du canton de l'établissement) / Nombre de cas avec domicile en Suisse * 100
pPatLKP Pourcentage de patients en division privée ou semi-privée (%, hospitalisations)	Pourcentage des patients qui occupent, durant leur séjour à l'hôpital, un lit en division privée ou semi-privée. Ce pourcentage, calculé sur la base de la statistique médicale des hôpitaux, s'obtient en divisant le nombre de cas d'hospitalisations en division privée et semi-privée par le nombre total des cas d'hospitalisation traités.	Selon MS avec MS 1.3.V01 = 3 (type de séjour : hospitalier): Nombre de cas avec (MS 1.3.V02 = 2 OR MS 1.3.V02 = 3) (classe privée ou semi-pri- vée) / Nombre total de cas * 100
pPatHOK Pourcentage de patients avec AMal obligatoire comme garante principale (%, hospitalisations)	Pourcentage des patients pour lesquels les coûts des prestations de l'assurance de base pour le séjour hospitalier sont essentiellement assumés par l'assurance-maladie obligatoire. Il est calculé sur la base de la statistique médicale des hôpitaux en divisant le nombre de cas avec l'assurance-maladie obligatoire comme garante principale pour les prestations de l'assurance de base par le nombre total des cas d'hospitalisation traités.	Selon MS avec MS 1.3.V01 = 3 (type de séjour : hospitalier) : Nombre de cas avec MS 1.4.V02 = 1 (assurance-maladie obligatoire comme garante principal pour les prestations de l'assurance de base) / Nombre total de cas) * 100

Données générales - Traitements de longue durée

Chiffres-clés	Explication	Source/Formule
PTageLang Journées d'hospitalisation	Nombre total de journées de soins de tous les cas administratifs en traitements de longue durée.	KS A.10.01
AustLang Sorties	Nombre total des cas administratifs en traitements de longue durée.	KS A.10.02
KostLangT Coûts totaux des traitements de longue durée	Coûts occasionnés par les patients en traitements de longue durée dans toutes les catégories d'assurance (p. ex., assurance de base, complémentaire, militaire, invalidité, etc.) y compris les payeurs individuels et les patients au bénéfice d'une couverture d'assurance étrangère.	KS X2.01.50.03

Données générales – Infrastructure médico-technique, nombre d'examens par appareil

Chiffres-clés	Explication	Source/Formule
pMRI_AMB Nb d'examens RMI par appareil RMI en ambulatoire	Rapport entre le nombre d'examens RMI dans le secteur ambulatoire et le nombre d'appareils RMI.	KS A.13.201 / KS A.13.001
pMRI_STAT Nb d'examens par appareil RMI en stationnaire	Rapport entre le nombre d'examens RMI dans le secteur stationnaire et le nombre d'appareils RMI.	KS A.13.301 / KS A.13.001
pCT_AMB Nb d'examens par scanner CT en ambulatoire	Rapport entre le nombre d'examens CT dans le secteur ambulatoire et le nombre de scanners CT.	KS A.13.202 / KS A.13.002
pCT_STAT Nb d'examens par scanner CT en stationnaire	Rapport entre le nombre d'examens CT dans le secteur stationnaire et le nombre de scanners CT.	KS A.13.302 / KS A.13.002
pANGIO_AMB Nb d'angiographies par appareil pour angiogra- phie en ambulatoire	Rapport entre le nombre d'angiographies dans le secteur ambulatoire et le nombre d'appareils pour angiographie.	KS A.13.207 / KS A.13.007
pANGIO_STAT Nb d'angiographies par appareil pour angiogra- phie en stationnaire	Rapport entre le nombre d'angiographies dans le secteur stationnaire et le nombre d'appareils pour angiographie.	KS A.13.307 / KS A.13.007
pDIA_AMB Nb de dialyses par appareil pour dialyses en ambulatoire	Rapport entre le nombre de dialyses dans le secteur ambulatoire et le nombre d'appareils pour dialyses	KS A.13.208 / KS A.13.008
pDIA_STAT Nb de dialyses par appareil pour dialyses en stationnaire	Rapport entre le nombre dialyses dans le secteur stationnaire et le nombre d'appareils pour dialyses.	KS A.13.308 / KS A.13.008

Données générales - Personnel

Chiffres-clés	Explication	Source/Formule
PersA Médecins	Médecins qui prennent en charge les patients dans les différentes disciplines médicales. Le nombre de médecins travaillant en EPT indique le temps de travail accompli sur une année par rapport à un poste de travail normal à 100 %.	(KS A.14.05.02) avec KS A.14.04=1 à 6
dont <i>PersAWB</i> médecins en formation postgrade	Médecins en formation postgrade (de médecin-assistant à chef de service) qui prennent en charge les patients dans les différentes disciplines médicales. Le nombre de médecins travaillant en EPT indique le temps de travail accompli sur une année par rapport à un poste de travail normal à 100 %.	(KS A.14.05.02) avec KS A.14.04 = 1 à 5 et KS A.14.09 = 1
PersP Personnel soignant	Englobe les personnes qui prodiguent des soins aux malades : infirmières, sages-femmes, aides-soignants, spécialistes de la santé, personnel spécialisé pour la prise en charge, etc. Le nombre d'employés du personnel soignant en EPT correspond au temps de travail accompli sur une année par rapport à un poste normal à 100 %.	KS A.14.05.02) avec KS A.14.04=7 à 12
PersMT Autre personnel médical	Ce groupe englobe le personnel médico-technique et médico-thérapeutique. Il comprend le personnel du bloc opératoire, les spécialistes en radiologie, les analystes biomédicaux, les ambulanciers, le personnel universitaire (p. ex., pharmaciens, biologistes, chimistes), les physiothérapeutes, ergothérapeutes et thérapeutes d'animation, diététiciens, orthophonistes, psychologues, etc. Le nombre d'employés appartenant à ce groupe en EPT indique le temps de travail accompli sur une année par rapport à un poste normal à 100 %.	(KS A.14.05.02) avec KS A.14.04=13 à 27, 32
PersT Personnel total	Médecins, personnel soignant, personnel médical restant PLUS services sociaux (conseil et soutien), agents d'entretien, services techniques et personnel administratif. Le nombre d'employés appartenant à ce groupe en EPT indique le temps de travail accompli sur une année par rapport à un poste normal à 100 %.	(KS A.14.05.02)
StdBelA Médecins privés agréés (heures)	Heures de travail des médecins en pratique privée qui traitent leurs patients à l'hôpital et sont rémunérés sur facturation.	(KS A.14.05.04) avec KS A.14.04=33
StdBelP Autre personnel agréé (heures)	Heures de travail des sages-femmes et des autres personnes agréées qui traitent leurs patients à l'hôpital et sont rémunérées sur facturation.	(KS A.14.05.04) avec KS A.14.04=34, 35

Les données concernant le personnel se réfèrent au personnel dans son ensemble, sans ventilation par domaine d'engagement (ambulatoire, recherche et formation, enseignement et formation postgrade ou autres tâches publiques). Pour les collaborateurs, la fonction accomplie est répertoriée sur la base des huit catégories de personnel prédéfinies : médecins, personnel soignant, personnel médico-technique, personnel médico-thérapeutique, services sociaux (conseil et soutien), personnel de maison, services logistiques et techniques, per-

sonnel administratif. Dans ce contexte, le travail effectivement accompli est déterminant et non la formation. Pour les chiffres-clés concernant le personnel, différentes catégories de fonction sont regroupées. Le taux d'occupation des personnes employées est indiqué en équivalents plein temps (EPT). Ainsi, une personne employée à 80 % correspond à 0,8 EPT. Pour les médecins agréés ou le personnel agréé, les heures de travail sont explicitement indiquées.

Données générales - Finances et exploitation

	·	
Chiffres-clés	Explication	Source/Formule
AwBesold Charges de personnel	Salaires du personnel d'exploitation, honoraires de médecins et autres charges de personnel, prestations sociales incluses, correspondant aux comptes 30 (charges salariales), 37 (charges sociales), 38 (honoraires des médecins assujettis aux assurances sociales) et 39 (autres charges de personnel) du plan comptable de H+.	KS A.15.01
Awlnvest Charges des investissements	Charges d'utilisation des immobilisations et charges financières (charge des intérêts correspondant aux comptes 44 et 46 du plan comptable H+).tt	KS A.15.06 + KS A.15.08
AwSonst Autres charges d'exploitation	Ensemble des dépenses de fonctionnement de l'hôpital, sans les charges salariales, les charges d'utilisation des immobilisations, les charges financières ni les impôts, charges exceptionnelles et hors exploitation.	KS A.15.02 + KS A.15.03 + KS A.15.04 + KS A.15.05 + KS A.15.07 + KS A.15.09 + KS A.15.10 + KS A.15.11
AwT Total charges	Correspond à l'ensemble des charges (incluant les impôts, les charges exceptionnelles et les charges hors exploitation correspondant aux comptes 77 à 79 du plan comptable H+).	KS A.15.20
EtMedL Produits des hospitalisations et soins	Le total des produits d'exploitation résultant des hospitalisations et des soins comprend les produits des prestations médicales, infirmières et thérapeutiques fournies aux patients, les prestations unitaires médicales et les autres prestations unitaires hospitalières correspondant aux comptes 60 à 62 de H+. Les produits du secteur ambulatoire sont également compris.	KS A.15.30 + KS A.15.31 + KS A.15.32
EtSonst Autres produits	Prestations destinées aux patients qui ne peuvent pas être comptabilisées dans les produits des hospitalisations et soins (comptes 60 à 62 du plan comptable H+), recettes des loyers et intérêts en relation directe avec l'exploitation de l'hôpital ainsi que recettes provenant des prestations au personnel et aux tiers, impôts, produits exceptionnels et hors exploitation ainsi que variation des stocks de produits.	KS A.15.33 + KS A.15.34 + KS A.15.35 + KS A.15.41 + KS A.15.42
EtSubv Contributions, subventions, déficit couvert	Toutes les contributions des pouvoirs publics ou des organisations de droit privé sous forme de cotisations, de subventions ou d'éventuelles couvertures de déficit comptabilisées à part.	KS A.15.36 + KS A.16.40
dont EtDef total de la couverture du déficit (réserves et fonds privés, contrib. publiques)	Toutes les contributions des pouvoirs publics ou des organisations de droit privé telles que réserves, communes, cantons, Confédération, fonds privés sous forme d'éventuelles couvertures de déficit comptabilisées à part.	KS A.16.40 (KS A.16.31 + KS A.16.35 + KS A.16.32 + KS A.16.33 + KS A.16.34
FiErg Résultat annuel	Résultat (bénéfice net ou perte nette), à l'exclusion d'une éventuelle couverture du déficit.	KS A.16.10 - KS A.16.20

Prestations et prise en charge par type d'activité A/P/R/B

Chiffres-clés	Explication	Source/Formule
AmbKonsA/P/R/B Nombre de consultations ambulatoires	Nombre de consultations ambulatoires ventilées par type d'activité	KS X1.01.05
PtageStatMSA/P/R/B Nombre de journées de soins (hospitalisations, sans jour de sortie) - Aigu / Psy / Réa / MN	Nombre total de journées de soins (sans les traitements de longue durée) de tous les cas administratifs clos entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre (cas de type A) ou qui ont été ouverts avant le 1 ^{er} janvier et qui n'étaient pas clos le 31 décembre (cas de type C), sans tenir compte du jour de sortie et des jours de congé complets, limité à 365 jours au maximum par cas ; ventilée par type d'activité.	Selon MS avec MS 1.3.V01 = 3 (type de séjour : hospitalier) AND MS 0.2.V02 = «A» (sortie en cours d'année) OR «C» (admission avant le 1.1 et sortie après le 31.12) AND (MS 4.8.V01 = 1 OR 2 OR (MS 4.8.V01 = 0 AND MS 1.4.V01 <> M500 OR M900 OR M950) OR MS 4.8.V01 = 5 OR 6 OR (MS 4.8.V01 = 0 AND MS 1.4.V01 = M500) OR MS 4.8.V01 = 3 OR 4 OR (MS 4.8.V01 = 0 AND MS 1.4.V01 = M900 OR M950)) DR MS 4.8.V01 = 3 OR 4 OR (MS 4.8.V01 = 0 AND MS 1.4.V01 = M900 OR M950)) Durée de séjour totale de tous les cases de la jour de service page les jours de services de la jour de continue de service page les jours de services de la jour de continue de service page les jours de services page les jours
		(sans le jour de sortie, sans les jours de congé complets, limitée à 365 jours au maximum)
AustStatMSA/P/R/B Nombre de sorties dans l'année - Aigu / Psy / Réa / MN (hospitalisations)	Nombre total des cas administratifs (sans les cas en traitements de longue durée) liquidés du 1 ^{er} janvier au 31 décembre ; ventilé par type d'activité.	Selon MS avec MS 1.3.V01 = 3 (type de séjour : hospitalier) AND MS 0.2.V02 = «A» (sortie en cours d'année) AND (MS 4.8.V01 = 1 OR 2 OR (MS 4.8.V01 = 0 AND MS 1.4.V01 <> M500 OR M900 OR M950) OR MS 4.8.V01 = 5 OR 6 OR (MS 4.8.V01 = 0 AND MS 1.4.V01 = M500) OR
		MS 4.8.V01 = 3 OR 4 OR (MS 4.8.V01 = 0 AND MS 1.4.V01 = M900 OR M950)) Nombre total de cas
BettenStatA/P/R/B Nombre de lits (hospitalisations)	La moyenne des lits à disposition pour l'exploitation correspond au nombre de journées-lits d'exploitation (jours d'exploitation des lits) divisé par le nombre de jour dans l'année (par 365 ou par 366 pour les années bissextiles); ventilée par type d'activité.	KS X1.02.01 / 365 ou KS X1.02.01 / 366
DADStatMSA/P/R/B Durée moyenne d'hospitalisation (jours d'hospitalisation)	La durée moyenne d'hospitalisation s'obtient en divisant le nombre total de journées de soins par le nombre de sorties dans l'année ; ventilée par type d'activité.	PtageStatMSA/P/R/B / AustStatMSA/P/R/B
pBettenBelStatA/P/R/B Taux d'occupation des lits (%, hospitalisations)	Le taux d'occupation des lits (sans les nouveau-nés sains, sans les soins de longue durée) s'obtient en divisant le nombre de journées d'hospitalisation par le nombre de journées-lits d'exploitation (jours d'exploitation des lits) ; ventilé par type d'activité	KS X1.01.01 / KS X1.02.01 * 100

Données financières et d'exploitation par type d'activité A/P/R/B

Chiffres-clés	Explication	Source/Formule
KostAmbA/P/R/B Coûts totaux du secteur ambulatoire	Coûts occasionnés par les patients dans toutes les catégories d'assurance (p. ex., assurance de base, complémentaire, militaire, invalidité, etc.) y compris les payeurs individuels et les patients au bénéfice d'une couverture d'assurance étrangère pour le secteur ambulatoire ; ventilés par type d'activité.	KS X2.01.50.01
dont KostOKPAmbA/P/R/B coûts à la charge de l'AOS	Ensemble des coûts à la charge de l'AOS pour les patients ambulatoires (exclusivement assurés de base LAMal ou assurés en complémentaire) ; ventilés par type d'activité.	KS X2.01.50.04 + KS X2.01.50.09
KostStatA/P/R/B Coûts totaux du secteur hospitalier	Coûts occasionnés par les patients dans toutes les catégories d'assurance (p. ex., assurance de base, complémentaire, militaire, invalidité, etc.) y compris les payeurs individuels et les patients au bénéfice d'une couverture d'assurance étrangère pour le secteur hospitalier ; ventilés par type d'activité.	KS X2.01.50.02
dont KostKVGStatA/P/R/B coûts à la charge de l'AOS, patients exclusivement assurés de base LAMal	Ensemble des coûts à la charge de l'AOS pour les patients hospitalisés, exclusivement assurés de base LAMal ; ventilés par type d'activité.	KS X2.01.50.05
dont AnIKVGStatA/PIR/B charges d'utilisation des investissements	Coûts à la charge de l'AOS résultant de l'utilisation des équipements par des patients hospitalisés, exclusivement assurés de base LAMal ; ventilés par type d'activité.	KS X2.01.39.05
dont KostZvOKPStatA/P/R/B coûts à la charge de l'AOS, patients assurés en complémentaire	Coûts des prestations facturées à l'AOS et fournies à des patients hospitalisés, assurés en complémentaire ; ventilés par type d'activité.	KS X2.01.50.10
dont AnIZvOKPStatA/P/R/B charges d'utilisation des investissements	Coûts à la charge de l'AOS résultant de l'utilisation des équipements par des patients hospitalisés, assurés en complémentaire ; ventilés par type d'activité.	KS X2.01.39.10
KostAWLFA/P/R/B Coûts pour la formation prégraduée	Coûts provenant de l'enseignement universitaire pour la formation de base ; ventilés par type d'activité.	KS X2.01.9010
KostWBLFA/P/R/B Coûts pour la formation postgrade	Coûts provenant de l'enseignement universitaire pour la formation post- grade ; ventilés par type d'activité.	KS X2.01.9011
KostForLFA/P/R/B Coûts pour la recherche	Coûts provenant de la recherche universitaire ; ventilés par type d'activité.	KS X2.01.9012
ErlAmbStatLangA/P/R/B Total des produits, y compris produits non liés aux cas	Produits des prestations fournies aux patients de toutes les catégories d'assurance (p. ex., assurance de base, complémentaire, militaire, invalidité, etc.), y compris les payeurs individuels et les patients au bénéfice d'une couverture d'assurance étrangère dans le secteur ambulatoire, stationnaire (séjours hospitaliers) et des soins de longue durée; ventilés par type d'activité.	KS X2.02.60.00
dont <i>ErlOKPAmbA/P/R/B</i> produits AOS du secteur ambulatoire	Produits des prestations à la charge de l'AOS fournies aux patients ambula- toires (exclusivement assurés de base LAMal ou assurés en complémentaire) ; ventilés par type d'activité.	KS X2.02.31.03 + KS X2.02.31.10
dont ErlKVGStatA/P/R/B produits AOS stationnaire, patients exclusivement assurés de base LAMal	Produits (part des assureurs et part cantonale) des prestations à la charge de l'AOS fournies aux patients hospitalisés, exclusivement assurés de base LA-Mal ; ventilés par type d'activité.	KS X2.02.31.04 + KS X2.02.31.05

Données financières et d'exploitation par type d'activité A/P/R/B

Chiffres-clés	Explication	Source/Formule
dont <i>ErlKVGStatVA/P/R/B</i> part des assureurs (%)	Pourcentage du part des assureurs aux produits des prestations à la charge de l'AOS fournies aux patients hospitalisés, exclusivement assurés de base LAMal ; ventilés par type d'activité.	KS X2.02.31.04 / (KS X2.02.31.04 + KS X2.02.31.05) * 100
dont <i>ErlZvOKPStatA/P/R/B</i> produits AOS stationnaire, patients assurés en complémentaire	Produits (part des assureurs et part cantonale) des prestations à la charge de l'AOS fournies aux patients hospitalisés, assurés en complémentaire ; ventilés par type d'activité.	KS X2.02.31.11 + KS X2.02.31.12
dont <i>ErlZvOKPStatVA/P/R/B</i> part des assureurs (%)	Pourcentage du part des assureurs aux produits des prestations à la charge de l'AOS fournies aux patients hospitalisés, assurés en complémentaire ; ventilés par type d'activité.	KS X2.02.31.11 / (KS X2.02.31.11 + KS X2.02.31.12) * 100

Données par type d'activité

Les différents types d'activités sont « soins aigus » (A), « psychiatrie » (P), « réadaptation / gériatrie » (R) et/ou « maison de naissance » (B).

Pour chacun des types d'activité rattachés à l'établissement, les données concernant les prestations et les traitements ainsi que les données financières et d'exploitation sont parfois relevées séparément.